CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 23 FÉVRIER 2021

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de Gracefield sise au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, tenue le 23 février 2021 à 19 h 25.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette, Bernard Duffy

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est aussi présent, le Directeur général et greffier Monsieur Sylvain Hubert.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 25.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

La séance du conseil est tenue à huis clos en raison de la pandémie actuelle de la Covid-19.

2021-02-068 OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 25.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-069 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit avec ses ajouts :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Octroi d'un mandat d'enquête relativement à deux plaintes d'employés
4- Nomination d'un opérateur permanent à temps plein
5- Appel de candidatures - Employés journaliers saisonniers
6- Résolution relative à Logement en Santé – Programme Rénovation Québec
7- Appel de candidatures - Réceptionniste en remplacement temporaire
8- Mandat relatif à l'Office Municipal d'Habitation **(Ajout)**

9- Appel de candidatures – Inspecteur en bâtiment et en environnement (ou inspecteur adjoint) **(Ajout)**
10- Période de questions
11- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-070 OCTROI D'UN MANDAT D'ENQUÊTE RELATIVEMENT À DEUX PLAINTES D'EMPLOYÉS

CONSIDÉRANT QU'il y a eu le dépôt d'une plainte formelle au Directeur général et greffier par l'employée 70-0029 et une plainte par l'employé 14-0011 ;

CONSIDÉRANT QUE cet incident concerne les employés 70-0029, 14-0011 et 14-0020 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a une version contradictoire ;

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville de Gracefield en lien avec la politique du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail ;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la Firme RPGL avocats, pour le traitement d'un mandat d'enquête en matière de cette politique ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de débuter l'enquête sans plus attendre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, afin de retenir les services de la Firme RPGL avocats, sous la direction de Me Sophie Racicot St-Pierre, le tout conformément à l'offre de service du 17 février 2021, pour une enquête dans le contexte des plaintes déposées, le tout au montant de 8 060.00 $ plus les taxes applicables et plus les autres frais mentionnés dans ledit estimé (déboursés, déplacements etc...).

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présence résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-071 NOMINATION D'UN OPÉRATEUR PERMANENT À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi interne pour le poste d'un opérateur permanent temps plein qui se terminait aujourd'hui, le 23 février 2021 à 16 h 00 ;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues pour ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE la convention collective présentement en vigueur prévoit qu'une personne qui applique sur un poste interne et a les qualités et le plus d'ancienneté pour cette offre d'emploi est favorisé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour engager l'employé numéro 32-0042 à titre d'opérateur permanent à temps plein pour les services des Travaux publics de la Ville de Gracefield.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi selon l'échelon 5.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présence résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-072 APPEL DE CANDIDATURES – EMPLOYÉS JOURNALIERS SAISONNIERS

CONSIDÉRANT l'importance et l'obligation de la Ville de Gracefield de combler des postes de journaliers saisonniers, pour les services de la Ville de Gracefield ;

CONSIDÉRANT QU'un seul journalier saisonnier demeure présentement en poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à un appel de candidatures pour combler les postes de journaliers saisonniers pour le service des travaux publics.

Cet appel de candidatures vise à combler 4 postes de journaliers saisonniers.

De procéder à un affichage interne pour 5 jours et externe sinon comblé à l'interne ;

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présence résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-073 RÉSOLUTION RELATIVE À LOGEMENT EN SANTÉ – PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield désire adhérer au programme *Rénovation Québec* dans le but de bonifier le programme *AccèsLogis Québec* pour la réalisation du projet Logement en Santé à Gracefield ;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-02-040 portant également sur le projet Logement en Santé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par la conseillère Katy Barbe et unanimement résolu :

Que le conseil municipal de la Ville de Gracefield décide de ce qui suit :

La Ville de Gracefield demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme *Rénovation Québec*. La municipalité désire adhérer au Volet II, Intervention 6 (bonification *AccèsLogis Québec*) et demande un budget de l'ordre de 400 000.00 $. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la municipalité et la SHQ.

La part de la Ville est la même somme que celle prévue dans la résolution 2021-02-040 et cette somme est également conditionnelle à ce que le projet Logement en Santé aille concrètement de l'avant et le Conseil autorise expressément la direction générale à débloquer ces fonds lorsque la condition sera levée.

D'autoriser le maire Monsieur Réal Rochon ou le maire suppléant Monsieur Mathieu Caron et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La Ville de Gracefield accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme *Rénovation Québec*.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-074 APPEL DE CANDIDATURES – RÉCEPTIONNISTE EN REMPLACEMENT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la personne occupant le poste de Secrétaire classe 1 à l'accueil (réceptionniste) est présentement en congé de maladie ;

CONSIDÉRANT l'importance de la Ville de Gracefield qu'une personne soit attitrée à ce poste temporairement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par la conseillère Katy Barbe et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à un appel de candidatures pour combler le poste de secrétaire classe 1 (réceptionniste), poste temporaire.

De procéder à un affichage interne pour 5 jours et externe sinon comblé à l'interne ;

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présence résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-075 MANDAT RELATIF À L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler le mandat sur le conseil d'administration à titre de représentant de la Ville de Gracefield sur le CA de l'Office municipale d'Habitation Maniwaki – Gracefield ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

De mandater le conseiller Bernard Duffy, à titre de représentant de la Ville de Gracefield, sur le Conseil d'administration de l'Office municipale d'habitation – Maniwaki – Gracefield, d'ici à la fin du présent mandat électoral.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2021-02-076 APPEL DE CANDIDATURES – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT (OU INSPECTEUR ADJOINT)

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur adjoint a annoncé son intention de quitter ses fonctions le 19 mars prochain ;

CONSIDÉRANT la nécessité de combler ce poste :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De mandater le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, pour procéder à un appel de candidatures pour combler un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement ou un inspecteur adjoint. Il s'agit d'un poste permanent.

De procéder à un affichage interne pour 5 jours et externe sinon comblé à l'interne.

Que les conditions d'emploi soient assujetties aux dispositions de la convention collective en vigueur.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-02-077 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu :

Que la présente séance soit levée, il est présentement 20 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Le Maire	Le Directeur général et greffier
_____	_____
Réal Rochon	Sylvain Hubert, notaire

<u>Approbation du procès-verbal :</u>

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas averti le directeur général et greffier et notaire de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

_____
Réal Rochon
Maire